

CONSULTATIVE ASSEMBLY  
OF THE  
COUNCIL OF EUROPE

---

FIFTH ORDINARY SESSION

21st September, 1953

Doc. 198

Choice of an emblem for the Consultative Assembly  
of the Council of Europe<sup>1</sup>

---

REPORT <sup>2</sup>

*on the choice of an emblem  
for the Consultative Assembly  
of the Council of Europe*

*presented,  
on behalf of the Committee on Rules of Procedure  
and Privileges <sup>3</sup>,  
by M. BICHET*

---

*Explanatory Memorandum*

So long as Europe is split up, its powerful voice cannot be effectively heard in the cause of peace. Once united, it can again become prosperous, strong and powerful, using its long-established diplomatic experience to foster that indivisible peace which Europe more than any other part of the world is concerned to maintain, and can again, in the concert of nations, play a great part in the service of freedom and justice.

---

1. See 5th Session, 1953 : Doc. 191 (Request for inclusion in the Agenda).

2. See 5th Session, 1953 : 23rd Sitting, 25th September 1953 (Report debated and adoption of the draft Resolution and draft Recommendation), Resolution 41 and Recommendation 56.

3. *Members of the Committee* : MM. van Cauwelaert, *Chairman* ; Benvenuti and Ross, *Vice-Chairmen* ; Antoniou, Bastianetto, Bowden, Burger, Daladier (*Substitute* : Charpentier), Decker, Dominedo, Eichler (*Substitute* : Mme. Krahnstöver) M. von Friesen, Mme. Fuest, MM. Fugger von Glött (*Substitute* : Höfler), Josefsson, Knudsen, Lannung, Longden, Loughman, de Menthon (*Substitute* : Bichet), Mme. Pierre-Brossolette (*Substitute* : M. Lapie), MM. Schaus and Tekil.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

---

CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE

21 septembre 1953

Doc. 198

Choix d'un emblème de l'Assemblée Consultative  
du Conseil de l'Europe<sup>1</sup>

---

RAPPORT <sup>2</sup>

*sur le choix d'un emblème de l'Assemblée  
Consultative du Conseil de l'Europe*

*présenté,  
au nom de la commission  
du Règlement et des Prérogatives <sup>3</sup>,  
par M. BICHET*

---

*Exposé des motifs*

Tant que l'Europe demeure morcelée, elle ne peut faire efficacement entendre sa grande voix pacifique. Unie, elle peut redevenir prospère, forte et puissante, mettre sa séculaire expérience diplomatique au service de l'indivisible paix à laquelle elle est intéressée la première, reprendre dans le concert international un grand rôle au service de la liberté et de la justice.

---

1. Voir 5<sup>e</sup> Session, 1953 : Doc. 191 (Demande d'inscription à l'ordre du jour).

2. Voir 5<sup>e</sup> Session, 1953 : 23<sup>e</sup> séance, 25 septembre 1953 (discussion du rapport et adoption du projet de résolution et du projet de recommandation), Résolution 41 et Recommandation 56.

3. *Membres de la commission* : MM. van Cauwelaert, *Président* ; Benvenuti et Ross, *Vice-Présidents* ; Antoniou, Bastianetto, Bowden, Burger, Daladier (*Suppléant* : Charpentier), Decker, Dominedo, Eichler (*Suppléant* : Mme. Krahnstöver), von Friesen, Mme. Fuest, MM. Fugger von Glött (*Suppléant* : Höfler), Josefsson, Knudsen, Lannung, Longden, Loughman, de Menthon (*Suppléant* : Bichet), Mme. Pierre-Brossolette (*Suppléant* : M. Lapie), MM. Schaus et Tekil.

People of all countries, social positions and political opinions are realising this more clearly every day and are desirous of seeing practical expression given to their ideal by a European emblem.

The necessity of such an emblem became evident immediately upon the creation of the Council of Europe, in 1949. The champions of the European ideal used the flag with a green E on a white ground which had been introduced by the European Movement at The Hague Congress. This improvised symbol was very popular, despite its lack of aesthetic appeal and heraldic significance. In every country throughout Europe new emblems of 'United Europe' were displayed side by side with the national colours. This vogue proved the need for such a symbol. For it is essential for an ideal to find expression in imagery, and the lack of an emblem of the Council of Europe has made itself keenly felt.

It was no doubt desirable for the European Movement to retain the emblem with which it had come into existence; but it was no less desirable for other European institutions, as and when established, to have their own emblems with which to demonstrate their existence and their presence.

The Council's lack of a symbol has obliged it, since 1949, to display the flags of all Member States, arranged in accordance with custom in English alphabetical order.

Not a week has passed since 1949 without the Secretariat-General of the Council having received enquiries from organisations desirous of asserting their devotion to the ideas which it represents by displaying its flag; nor has a week passed, without various individuals submitting more or less felicitous suggestions for such an emblem.

Early in 1950, the European Parliamentary Union suggested the adoption of its own flag—a golden sun with a cross gules on a field azure.

When the Committee on General Affairs asked the Secretariat-General to draw up a report on the practical steps to be taken to make public opinion more directly aware of the reality of European union, the first step suggested was the adoption of a symbol.

On 18th August, 1950, these proposals were submitted to the Assembly, which decided

Les citoyens de toutes conditions, de toutes opinions politiques le comprennent chaque jour plus nettement et voudraient voir concrétisé leur idéal par un emblème de l'Europe.

Dès la création du Conseil de l'Europe en 1949, la nécessité d'un emblème a paru évidente. Ceux qui se réclamaient de l'idéal européen faisaient usage du drapeau blanc au E vert, lancé par le Mouvement Européen lors du Congrès de La Haye. Ce symbole improvisé connut une grande popularité malgré son apparence inesthétique et son absence de signification héraldique. D'un bout à l'autre de l'Europe, dans chaque pays, de nombreux emblèmes de l'Europe unie ont été arborés au côté des couleurs nationales. Cette vogue prouvait la nécessité d'un tel symbole : un idéal doit nécessairement s'exprimer dans une image; l'absence d'un symbole du Conseil de l'Europe a été cruellement ressentie.

Il était opportun sans doute que le Mouvement Européen conserve l'emblème sous lequel il avait vu le jour, mais il était opportun aussi que les institutions européennes, à mesure de leur formation, puissent affirmer leur existence et leur présence en arborant leur emblème.

L'absence d'un symbole du Conseil a obligé celui-ci depuis 1949 à arborer l'ensemble des drapeaux des Membres, en plaçant ceux-ci conformément à la coutume dans l'ordre alphabétique anglais.

Il ne s'est pas passé de semaine depuis 1949 que le Secrétariat Général du Conseil n'ait été saisi de demandes de renseignements de la part d'organisations désirant affirmer leur attachement aux idées qu'il représente en pavasant à ses couleurs; il ne s'est pas passé de semaine non plus sans que des propositions plus ou moins heureuses d'emblème n'aient été soumises au Conseil par des personnes diverses.

Au début de 1950, l'Union parlementaire européenne a posé la candidature de son propre drapeau : d'azur à soleil d'or à croix de gueules.

Lorsque la commission des Affaires Générales demanda au Secrétaire Général de faire établir un rapport sur les mesures concrètes susceptibles de rendre directement sensible à l'opinion publique la réalité de l'union européenne, la première mesure proposée fut l'adoption d'un symbole.

Le 18 août 1950, l'Assemblée était saisie de ces propositions, et elle décidait de

to refer them to its appropriate Committees. The question of the emblem was therefore first referred to the Committee on Rules of Procedure and Privileges.

The Committee considers that the time has come to request the Assembly to take a final decision.

Not only are the symbols of certain private associations frequently mistaken, at present, for the official emblem of the Council of Europe, but the establishment of a number of European institutions threatens to give rise to a variety of symbols which can hardly be reconciled with an appeal for unity.

We are well aware that there are certain thorny points connected with the necessary decisions.

In the first place, it will be necessary to break away from the semi-official emblems of private voluntary movements which, whatever their merits, must give place to the official emblem of the foremost of European political institutions—that which it is the declared intention of the different Governments to adopt as the general political framework of Europe.

Moreover, care must be taken to avoid regrettable manifestations of particularism, which might produce a crop of rival symbols. Negotiations have been opened with a view to avoiding this risk. Certain symbols which have already gained some degree of acceptance should, however, be taken into account.

When the Committee on Rules of Procedure and Privileges approached this problem for the first time, it was struck by the number of proposals that had already been made. The Secretariat-General had received over a hundred unsolicited designs from private individuals, had had the official suggestion from the European Parliamentary Union, and had itself, with the assistance of certain experts on heraldry, investigated the question of an emblem which should be satisfactory from the aesthetic, symbolic and heraldic points of view.

The designs submitted being so numerous, the Committee asked the Secretariat-General to make a preliminary selection of ten or a dozen, on which the Members of the Assembly would be asked to give a first opinion.

The Assembly was therefore consulted in December, 1951. The result was somewhat disappointing. Although the Members of the

charger ses diverses commissions, chacune dans le cadre de sa compétence, de leur examen. C'est ainsi que la commission du Règlement et des Prerogatives fut saisie une première fois du problème de l'emblème.

Elle estime que le moment est venu de demander à l'Assemblée de se prononcer définitivement.

Non seulement certains symboles d'associations privées sont couramment confondus avec un emblème officiel du Conseil de l'Europe, mais encore la création de diverses institutions européennes risque de susciter la naissance d'une variété de symboles qui se conciliera difficilement avec des appels à l'unité.

Nous ne nous dissimulons pas les aspects délicats des décisions qui s'imposent.

Tout d'abord, il faudra rompre avec des emblèmes officieux de mouvements privés qui, quels que soient leurs mérites, devront faire place à l'emblème officiel de la première des institutions politiques européennes, celle-là même dont les gouvernements ont affirmé leur intention de faire le cadre politique général de l'Europe.

Ensuite, il s'agira d'éviter que des particularismes regrettables se manifestent qui pourraient entraîner l'apparition de symboles concurrents. Des contacts ont été pris en vue d'écartier le danger de telles éventualités. Enfin, dans la mesure où certains symboles se sont déjà imposés, il y aurait lieu d'en tenir compte.

Lorsque la commission du Règlement et des Prerogatives a abordé pour la première fois le problème, elle a été frappée par le nombre de propositions déjà formulées. Le Secrétariat Général était en possession de plus d'une centaine de modèles envoyés spontanément par des particuliers, il était saisi de la suggestion officielle de l'Union parlementaire européenne, il avait lui-même étudié, avec le concours de certains héraldistes, un emblème qui serait satisfaisant à la fois du point de vue esthétique, symbolique et héraldique.

Devant le nombre de projets présentés, la commission demanda au Secrétariat Général de faire une première sélection de dix à douze modèles qui seraient soumis aux membres de l'Assemblée afin d'en obtenir une première opinion.

Ce sondage d'opinion fut exécuté en décembre 1951. Il donna des résultats assez décevants. Bien qu'à cette époque déjà, les

Assembly were already in a position to appreciate the value of adopting an official symbol of the Council of Europe, and although the results of the campaign undertaken in France to encourage the display of the flag of the European Movement were already known, the Members of the Consultative Assembly showed little interest in the question. Hardly one-third of them replied to the questionnaire. This investigation, however, led to two deductions of a definitely contradictory nature :

(a) Among those who had expressed an opinion, there was almost a majority in favour of the emblem of the European Parliamentary Union;

(b) Our Turkish colleagues were definitely opposed to the inclusion of a cross in the emblem of the Council, and several other colleagues made the same objection.

The latter view made it impossible to adopt the first suggestion, and also ruled out the design prepared by the Secretariat-General—a cross vert on a field argent.

Don Salvador de Madariaga, President of the European Cultural Centre, then suggested the adoption—not as the emblem of the Council, but as that of Europe as a whole—of a blue flag with golden stars marking the positions of the countries which were free in 1938, with a large gold star to represent Strasbourg.

This plan was judged too difficult to carry out, and too intellectual in concept. The combination of colours and the idea of gold stars in a blue sky were, however, attractive.

For this reason the Secretariat-General finally proposed a flag having a circle of stars or on a field azure, and this was adopted by your Committee. The complete circle symbolises unity, whereas the stars shining in the firmament symbolise the hope of our nations.

An appropriate symbol could later be inserted in the centre of this circle in the flag of each of the European institutions. For instance, the flags of the President and Vice-Presidents of the Consultative Assembly and the Secretary-General might bear the arms of Strasbourg (a bend gules on a field argent); that of the European Cultural Centre, an open book; that of the College of Europe, an owl, etc. These are only suggestions which require to be studied in further detail. The main

membres de l'Assemblée aient pu se rendre compte de l'intérêt que présenterait l'adoption d'un symbole officiel pour le Conseil de l'Europe, bien que les résultats de la campagne entreprise en France pour le pavoiement aux couleurs du Mouvement Européen fussent déjà connus, les membres de l'Assemblée Consultative ne montrèrent guère d'intérêt à la question qui leur était posée. Un tiers à peine d'entre eux répondit au questionnaire. Il ressortit cependant de cette investigation deux indications en sens nettement contradictoire :

(a) parmi ceux qui s'étaient prononcés, près de la majorité avait émis une opinion favorable à l'emblème de l'Union parlementaire européenne;

(b) nos collègues turcs écartaient nettement l'idée de la présence d'une croix dans l'emblème du Conseil, et plusieurs de nos autres collègues se prononçaient dans le même sens.

Cette deuxième conclusion empêchait de donner suite à la première et écartait du même coup le projet résultant des travaux du Secrétariat Général : la croix de sinople sur champ d'argent.

C'est à ce moment que Don Salvador de Madariaga, Président du Centre européen de la Culture, proposa d'adopter comme emblème — non pas du Conseil, mais de l'Europe entière — un drapeau bleu sur lequel des étoiles d'or indiqueraient l'emplacement des capitales des pays libres en 1938, une grande étoile d'or figurant Strasbourg.

Cette disposition parut trop difficile à réaliser et la conception de l'emblème sembla trop intellectuelle. Cependant la combinaison de couleurs et l'idée d'un ciel bleu parsemé d'étoiles d'or étaient séduisantes.

C'est pourquoi le Secrétariat Général proposa finalement à votre commission, qui l'adopta, le cercle d'étoiles d'or sur fond bleu. La disposition en cercle fermé symbolise l'union, tandis que les étoiles brillant dans le ciel symbolisent l'espoir de nos nations.

Au centre du cercle ainsi dessiné, on pourra inscrire dans l'avenir, pour chacune des institutions européennes, un symbole propre. C'est ainsi que les fanions du Président de l'Assemblée Consultative, des Vice-Présidents et du Secrétaire Général pourraient porter les armes de Strasbourg (d'argent à bande de gueules); pour le Centre européen de la Culture : un livre ouvert; pour le Collège d'Europe : un hibou, etc. Ce ne sont là que des suggestions dont les modalités devront être étudiées. L'im-

consideration was that agreement should be reached upon an emblem for the Assembly which might be adopted for the Council of Europe as a whole and might also serve as a common denominator for all existing or future European institutions.

These various institutions could adopt the circle of stars on a plain ground, varying the colour of the field and stars and the number of stars to suit their own circumstances.

It may be imagined that if such emblems, based on a single concept and closely related in subject, were adopted by all the countries of free Europe, they could be a very effective means of fostering the rapid and wide dissemination of the European idea, without which there is in the world to-day no hope for our civilisation.

In view of the fact that members of the Committee have now agreed upon an emblem, it was considered unwise to embark upon a lengthy procedure before the emblem could be put into effective use.

Thus, this Report concludes with a Resolution and a Recommendation, of which the former must perforce be submitted to the vote before the latter. By this Resolution, the Consultative Assembly would freely decide, within the limits of its competence, to adopt as its emblem a blue flag with a circle of fifteen gold stars, which would immediately be put into use.

The Recommendation, based on this decision of the Assembly, invites the Committee of Ministers to adopt this emblem for the Council as a whole and to take all steps to ensure that it is used widely and with appropriate dignity.

We therefore unanimously request the Assembly to adopt the following draft texts :

### ***Draft Resolution***

The Consultative Assembly,

1. Resolves to take as its emblem an azure flag bearing a circle of fifteen stars or (an azure flag bearing a circle of five-pointed stars or, which do not touch).
2. This flag shall be flown outside the buildings of the Council of Europe whenever the Assembly is in Session.

portant était de se mettre d'accord sur un emblème de l'Assemblée, qui pourrait devenir celui du Conseil de l'Europe dans son ensemble et servir de commun dénominateur à toutes les institutions européennes existantes ou à créer.

Ces diverses institutions pourraient en effet adopter le cercle d'étoiles sur fond uni, la couleur du champ et celle des étoiles, ainsi que leur nombre, variant suivant les cas.

On conçoit que de tels emblèmes, centrés sur une même idée, étroitement apparentés, arborés dans tous les pays de l'Europe libre, sont susceptibles d'aider très efficacement au progrès rapide et massif de l'idée européenne hors de laquelle pour notre civilisation il n'est plus aujourd'hui de salut.

Nous avons estimé que, les membres de la commission s'étant mis d'accord sur un emblème, il pourrait être périlleux de faire passer cet emblème par une procédure longue et laborieuse avant de pouvoir en faire un emploi effectif.

C'est la raison pour laquelle vous trouverez en conclusion de ce rapport un texte de résolution et un texte de recommandation, le vote de la deuxième ne pouvant nécessairement intervenir qu'après le vote de la première. Par la résolution, l'Assemblée Consultative décide dans les limites de sa compétence, en toute souveraineté, d'adopter pour son emblème le drapeau bleu au cercle de quinze étoiles d'or. Cet emblème sera mis immédiatement en usage.

La recommandation, partant de la décision prise par l'Assemblée, recommande au Comité des Ministres que cet emblème devienne celui du Conseil dans son ensemble, et que toutes les mesures soient prises pour lui assurer un usage digne et étendu.

C'est pourquoi nous vous demandons à l'unanimité de bien vouloir adopter les deux projets ci-après.

### ***Projet de résolution***

1. L'Assemblée décide de prendre pour emblème le drapeau d'azur à quinze étoiles d'or disposées en cercle (d'azur à cercle composé d'étoiles d'or à cinq raies dont les pointes ne se touchent pas).
2. Ce drapeau sera hissé devant les bâtiments du Conseil de l'Europe quand l'Assemblée siégera.

3. Its use on other occasions shall be determined later by the Bureau of the Consultative Assembly.

***Draft Recommendation***

The Consultative Assembly,

Having adopted as its emblem an azure flag bearing a circle of fifteen stars or,

Recommends that the Committee of Ministers should

(a) adopt the same emblem as the symbol of the Council of Europe as a whole;

(b) instructs the Secretary-General to enter into negotiations with the other European institutions to ensure that the emblems adopted by them shall have features similar to that adopted by the Council of Europe.

3. Les conditions de son emploi dans d'autres circonstances seront réglées ultérieurement par le Bureau de l'Assemblée Consultative.

***Projet de recommandation***

L'Assemblée,

Ayant adopté pour emblème le drapeau bleu portant un cercle de quinze étoiles d'or,

Recommande au Comité des Ministres

(a) d'adopter le même emblème comme symbole du Conseil de l'Europe dans son ensemble;

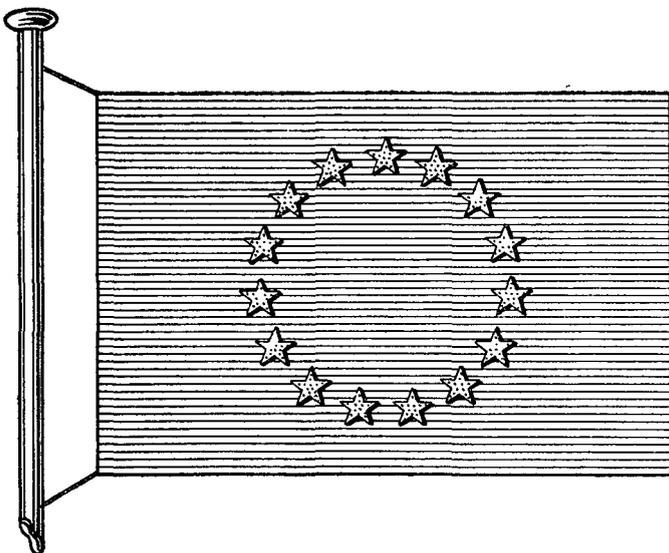
(b) de charger le Secrétaire Général d'entrer en négociations avec les autres institutions européennes en vue d'obtenir que les emblèmes qu'elles adopteront soient apparentés à celui du Conseil de l'Europe.

EMBLEM FOR THE CONSULTATIVE ASSEMBLY  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

*Heraldic description.* — Azure, a circle of fifteen stars or, their points not touching.

*Symbol.* — Against the sky-blue ground, the stars stand for the nations represented in the Consultative Assembly, which form a circle as a sign of union.

*Geometrical description.* — The length of the fly is equal to one and a half times the height of the hoist. The proportion of 3 to 2 is that of the flags of the majority of Members of the Council. The gold stars are arranged in a circle, the centre of which is placed at the point of intersection of the diagonals of the rectangle formed by the flag. The radius of this circle is equal to  $1/3$  of the height of the hoist. The stars are centred on the circle. The stars are five-pointed, and each of them is inscribed in a hypothetical circle, with a radius equal to  $1/20$  of the hoist. All the stars are arranged vertically—that is to say, with one point upwards and two points resting on a hypothetical line running perpendicular to the flag-pole.



EMBLÈME PROPOSÉ  
POUR L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
DU CONSEIL DE L'EUROPE

*Description héraldique.* — D'azur à cercle de quinze étoiles d'or dont les pointes ne se touchent pas.

*Symbole.* — Sur le fond bleu du ciel, les étoiles, figurant les nations représentées à l'Assemblée Consultative, forment le cercle en signe d'union.

*Description géométrique.* — La longueur du battant est égale à la hauteur du guindant plus un demi. La proportion de 3 sur 2 est, en effet, celle autour de laquelle s'établissent les proportions des drapeaux de la plupart des Membres du Conseil. Les étoiles d'or forment un cercle dont le centre est situé au point de rencontre des diagonales du rectangle que forme le drapeau. Le rayon de ce cercle est égal à  $1/3$  de la hauteur du guindant. Les étoiles sont centrées sur lui. Chacune des étoiles à cinq branches reproduit la figure d'une étoile inscrite dans un cercle non apparent dont le rayon est égal à  $1/20$  de la hauteur du guindant. Toutes les étoiles sont disposées verticalement, c'est-à-dire avec une branche dirigée vers le haut et deux branches s'appuyant sur une ligne non apparente perpendiculaire à la hampe.

